



Regroupement des organismes de justice
alternative du Québec
14-300 Saint Sacrement
Montréal QC
H2Y 1X4
Tel : 514-522-2554
Fax : 514-522-5191
rojaq@rojaq.qc.ca

CONSULTATION SUR LE PROJET DE LOI N^o 29 INSTITUANT LE FONDS ACCÈS JUSTICE

PRÉSENTATION À LA COMMISSION DES INSTITUTIONS
PAR LE ROJAQ
LE MARDI 21 FÉVRIER 2012

Présentation du ROJAQ et de ses témoins

Mme Amélie Doucet, médiatrice pénale et co-coordinatrice du Service de médiation de quartier de Québec

M. Luc Nalomé, chargé de communication au ROJAQ et détenteur d'une maîtrise en droit privé option médiation à l'Université Lyon 2, France

M. Serge Charbonneau, directeur du ROJAQ

1. Le ROJAQ et le projet de Loi Accès à la justice

2. Opinions sur divers articles du projet de loi

A. Article 32.0.1

- Soutenir des actions pour améliorer, dans la collectivité...
- Connaissance du droit et du système de justice et de son utilisation
- Compréhension du droit et du système de justice

B. Article 32.0.2

- L'utilisation des différents modes de prévention
- La prévention des différends

- Les modes de règlement des différends
 - ✓ Inspiration du Québec (modèle français)
(Présentation par M. Luc Nalomé)
 - ✓ Description du modèle québécois de médiation
citoyenne
(Présentation par Mme Amélie Doucet)

C. Article 32.0.2 (4^o et 5^o)

- Les Centres de justice de proximité

D. Article 32.0.2 (7^o et 8^o)

- Recherche (Observatoire sur la médiation)
- Amélioration de l'expérience du public (considération pour les victimes et justice pénale pour adolescents)

3. Conclusion